

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2022 – 20 h

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Julien DOMBES, Guillaume DUCOLOMB, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Evelyne SUBIT, Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

Absents excusés : Christian CONAND → procuration à Isabelle VAUDRAY
Céline THEVENOUX

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-Jo TRAINA

I – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 24 MARS 2022

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

II – FINANCES COMMUNALES

2-1 Tarifs du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Un réajustement des tarifs du SPANC sont nécessaires au vu de l'augmentation tarifaire du prestataire (cabinet NICOT CONTROLE)

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs du SPANC au 1^{er} avril 2022.

III – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

3-1 Secrétariat de mairie

Le contrat de Mme Olivia MOLLON sera renouvelé fin avril pour une durée de 3 ans. Au terme de celui-ci Mme Olivia MOLLON sera stagiaire puis titularisée.

IV – URBANISME

4-1 Dossiers en cours

Quatre permis de construire et un certificat d'urbanisme sont en cours d'instruction

Les projets de permis de construire concernent :

- la construction de trois maisons individuelles (route d'Innimond et Charantonod)
- la construction d'un bâtiment agricole à Millieu

Le certificat d'urbanisme concerne la création d'une extension avec ossature en bois. (Millieu)

Un certificat d'urbanisme concernant la division parcellaire d'un terrain en 4 lots à bâtir, rue de la Taline a été refusé. Ce projet, étant non conforme au PLU.

4-2 Panneaux photovoltaïques

Des dossiers de demandes d'installation de panneaux photovoltaïques sont régulièrement déposés en mairie. Les demandes concernées par le périmètre des 500 m autour de l'abside sont envoyées pour avis aux ABF (Architectes des Bâtiments de France). Le Maire et son conseil municipal suivent l'avis des ABF pour l'instruction de ces dossiers.

V – VOIRIE - RESEAUX - TRAVAUX DIVERS

5-1 Traversée du village

Les travaux se poursuivent suivant le calendrier.

Les caniveaux autour de l'église ont été posés sans renfort, le projet n'a pas été respecté, la pose de ce segment est non conforme et refusée.

Le dégagement des matériaux permet de mettre à jour des assemblages peu hydrauliques sur les réseaux d'eau, des modifications sont apportées si cela est jugé nécessaire, notamment reprise du branchement des EU de la boucherie et de l'ancien hôtel, mise en place d'une chambre pour l'accueil de futurs compteurs d'eau proche de l'ancien hôtel. Ces améliorations ne sont pas prévues au marché.

5-2 Mur de l'auberge

Deux devis ont été demandés pour la réfection du mur de l'auberge, mais les prestations n'étant pas les mêmes, les deux entreprises devront harmoniser leur devis.

5-3 Fibre optique

Courant mai, une armoire fibre va être installée à côté de celle déjà en place au cimetière.

Elle pourra accueillir 300 connexions ce qui permettra de couvrir la totalité du territoire de la commune d'ici la fin de l'année.

VI – BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

6-1 Ecluse

M. le Maire a signé l'acquisition de la parcelle de l'écluse appartenant à M. Margerie.

Les employés communaux ont nettoyé les abords du ruisseau.

Un dossier est en cours auprès de SR3A pour rendre au cours d'eau son tracé initial et ainsi éviter les débordements en cas de fortes pluies.

6-2 Circulation des véhicules à moteur dans les chemins communaux

Une demande avait été faite pour l'utilisation des chemins communaux avec des véhicules à moteur électrique dans le cadre d'animations ponctuelles.

Après concertation avec les maires et adjoints des communes en continuité de ce massif et pour garder un équilibre serein et apaisé de ces espaces, il ne sera pas donné une suite favorable à cette demande.

L'interdiction de circuler aux véhicules thermiques et électriques reste en vigueur sur nos chemins de montagne.

6-3 Garage Faure

M. le Maire informe l'assemblée que la proposition de 40.000 € pour l'acquisition par la commune des parcelles du garage Faure a été acceptée par les héritiers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide l'acquisition de ces parcelles.

VII – CCPA

7-1 Tarifs ordures ménagères

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le territoire de la CCPA était découpé en trois zonages, correspondant aux périmètres des anciennes intercommunalités. Des taux différents étaient alors appliqués sur ces trois zonages.

Cette année, un seul taux de TEOM sera appliqué à toutes les communes du territoire de la CCPA. La taxe incitative est ainsi élargie dans les mêmes conditions à l'ensemble du périmètre intercommunal.

La CCPA souhaite également réduire le nombre de passages pour le ramassage des ordures ménagères.

Voir en fin de compte rendu « informations générales ».

VIII – SIVOM

La cotisation pour le SIVOM n'augmente pas : 60 € par habitant

IX – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

9-1 Convention avec la Fondation Clara du groupe SACPA

M. le Maire propose à l'assemblée de reconduire pour l'année 2022 la convention avec la fondation CLARA pour la prise en charge et la gestion de colonies de chats libres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la convention est reconduite pour l'année 2022.

9-2 MARPA

Une demande de subvention exceptionnelle a été demandée par la MARPA de Serrières-de-Briord.

Une somme de 800 € sera versée.

X – DIVERS

10-1 Fonds d'archives de l'école ménagère

Le fonds d'archives de l'école ménagère de Lhuis a fait l'objet d'un classement par les archivistes du Centre de Gestion de l'Ain.

Les images numérisées sont désormais en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.archives-communales-ain.fr/index.php/fonds-prive-de-simone-lefeuvre-3>

D'autre part le Centre de Gestion a envoyé un communiqué de presse à la Voix de l'Ain et au Progrès concernant la mise en ligne de ce fonds photographique.

10-2 Nouvelle association

Une nouvelle association s'est créée : Lhui's Club.

Elle s'installera à la maison des associations les lundis et jeudis. Toutes les personnes sont les bienvenues. Son assemblée générale se tiendra le 2 mai 2022 à 19h salle de réunion de la mairie.

Pour tout renseignement, prendre contact avec la présidente : Mme Catherine BOUCHARD.

10-3 Abris bus

La vitre de l'abribus de la Manissière a été cassée.

Elle sera remplacée prochainement pour un montant de 1 193 € TTC après validation du devis à l'unanimité.

10-4 Eglise

Une réunion concernant la rénovation de la toiture de l'abside et le remplacement des grilles du sol du cœur de l'église a eu lieu avec une personne de la DRAC, des élus, le père Bertrand et des paroissiens.

Le classement de l'abside impose à la commune de consulter des architectes du patrimoine.

Levée de la séance à 23h.

La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 20 mai 2022 à 20h.

Compte-rendu corédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

Informations générales

Collecte des déchets ménagers

A partir du 4 juillet 2022, vos déchets seront collectés toutes les deux semaines (au lieu de toutes les semaines aujourd'hui).

Ainsi, **les ordures ménagères seront collectées le lundi toutes les deux semaines**. Première collecte le 4 juillet 2022. Il n'y aura pas de collecte la semaine du 11 juillet.

Le tri (sacs et bacs jaunes) sera collecté le mardi toutes les deux semaines. Première collecte le 12 juillet 2022. Il n'y aura pas de collecte la semaine du 4 juillet.

Comme cela se fait aujourd'hui, il faudra veiller à sortir les bacs et sacs la veille au soir de la collecte et rentrer les bacs le soir de la collecte.

Vous recevrez un nouveau calendrier dans les prochains mois.

Pour les encombrants, les cartons bruns et autres déchets spécifiques, nous vous rappelons que, sur le territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, 7 déchèteries sont à votre service.

Tarifs de la taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères

Part fixe : base foncière de chaque bien immobilier x 6.45 %

Part incitative : nombre de collecte de l'année x tarif d'une collecte :

Tarifs collecte par levée :

bac de 80 L : 4.08 €

bac de 140 L : 4.97 €

bac de 180 L : 5.56 €

bac de 240 L : 6.45 €

Pour connaître les horaires d'ouverture des déchèteries ou pour plus d'informations concernant les changements de collecte des déchets, les taux et les tarifs de la taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères 2022, rendez-vous sur le site internet de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain : www.cc-plainedelain.fr.